



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2004/L.17
11 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Vingt et unième session
Buenos Aires, 6-14 décembre 2004

Point 5 d) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques
Questions relatives aux inventaires
de gaz à effet de serre

Questions relatives aux inventaires de gaz à effet de serre

Projet de conclusions proposé par le Président

Rapport sur les données présentées dans les inventaires nationaux de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention pour la période 1990-2002

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a noté avec satisfaction que, dans la plupart des cas depuis la mise en application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5, la qualité des inventaires de gaz à effet de serre (GES), y compris des rapports nationaux d'inventaire, communiqués par les Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I), s'était sensiblement améliorée et que les délais étaient de mieux en mieux respectés. Il a noté en outre que, par rapport aux années précédentes, les estimations fournies au sujet des GES pour 2004 faisaient l'objet d'explications plus complètes et portaient sur un plus grand nombre d'années.
2. Le SBSTA a demandé instamment aux Parties visées à l'annexe I de continuer à améliorer les informations communiquées au sujet de leurs inventaires suivant les indications données dans les rapports d'examen individuel, et de fournir chaque année, pour le 15 avril, des tableaux complets établis selon le cadre commun de présentation pour toutes les années depuis l'année

de référence, ainsi qu'un rapport national d'inventaire, en tenant compte également des dispositions des décisions 3/CP.5, 18/CP.8 et 13/CP.9.

3. Le SBSTA a noté qu'en outre, la formation aux activités d'examen dispensée aux spécialistes des inventaires des Parties visées à l'annexe I et des Parties non visées à l'annexe I de la Convention et la participation de ceux-ci au processus d'examen des inventaires de GES des Parties visées à l'annexe I contribuaient au renforcement des capacités.

Coopération avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

4. Le SBSTA a pris note avec intérêt des renseignements communiqués par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) au sujet de l'état d'avancement des travaux d'élaboration de la version 2006 des lignes directrices du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre.

5. Le SBSTA est parvenu à la conclusion que les documents FCCC/SBSTA/2004/INF.2, FCCC/SBSTA/2004/INF.3, FCCC/SBSTA/2004/INF.4 et FCCC/SBSTA/2004/INF.7 et Corr.1 n'appelaient l'adoption d'aucune autre mesure.

Interface de données

6. Le SBSTA a noté que, comme il le lui avait demandé à sa dix-neuvième session¹, le secrétariat avait mis en place sur le site Web de la Convention² des liens vers les sources externes de données sur les émissions et de données socioéconomiques qui étaient énumérées dans le document FCCC/SBSTA/2003/INF.9. Il a prié le secrétariat de maintenir ces liens.

7. Le SBSTA a prié le secrétariat d'améliorer l'accès aux informations concernant les inventaires de GES communiquées au titre de la Convention sur le site Web de la Convention et sur CD-ROM, et d'actualiser régulièrement ces informations. Il a également prié le secrétariat de mettre au point, sous réserve que des ressources soient disponibles, une interface simple et conviviale disponible sur le site Web de la Convention et sur CD-ROM afin d'aider les Parties

¹ Voir FCCC/SBSTA/2003/15, par. 14 e).

² http://unfccc.int/methods_and_science/other_methodological_issues/items/3170.php.

à rechercher et à trier les données sur les inventaires de GES communiquées au titre de la Convention qui étaient disponibles. À cet égard le SBSTA:

a) A prié le secrétariat de concevoir en 2005 un prototype d'interface, en utilisant les informations agrégées et désagrégées les plus récentes sur les inventaires de GES communiquées jusqu'à la fin de 2004, et de présenter celui-ci au cours de la seconde série de sessions des organes créés en application de la Convention programmée en 2005 (novembre);

b) A invité les Parties à communiquer au secrétariat pour le 1^{er} mars 2006, leurs vues sur le prototype d'interface après expérimentation, sur les améliorations qui pourraient y être apportées, s'agissant notamment de son champ et de sa portée, et sur les nouvelles mesures à prendre pour en poursuivre le développement.

8. Le SBSTA est convenu de revenir sur la question au cours de la première série de sessions des organes créés en application de la Convention programmée en 2006 (mai) en vue de donner de nouvelles directives au secrétariat pour qu'il poursuive le développement de l'interface.
